Compte-rendu de la réunion Mobilité

29 avril 2022– Berleur

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: **7***
- ***Intervenants*** *:*
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC***
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *2 citoyens.*

1. ***Présentation des points à l'ordre du jour***

- Présentation du Conseil Consultatif en Mobilité (CCM) et présentation de ses membres ;
- Questions en suspens suite à la consultation citoyenne du 05 février ;
- Retour des points mobilité abordés lors de la consultation citoyenne du 5 février 2022 ;

2. ***Présentation du Conseil Consultatif en Mobilité (CCM) et présentation de ses membres***

- Cet organe de consultation et de participation citoyenne a pour mission de formuler des avis sur les projets locaux qui ont un impact sur la mobilité au sein de notre commune.
- Cela reprend la mobilité de l'entièreté de la commune étant donné qu'un changement d'un côté a un impact sur d'autres quartiers. La mobilité est donc à prendre dans son ensemble.
- Les représentants qui siègent à ce CCM sont les personnes de référence de leur quartier. Ils jouent un rôle de relais entre les riverains et les autorités locales. Les membres pour le quartier du Berleur sont : Messieurs WATHIEUX Michaël et LEROY Michel.

3. ***Questions en suspens***

- *Place Ferrer* :
  - Dévier toute la circulation sur la rue Paul Janson face à la rue du Centre va engendrer des problèmes de circulation. Le fait de créer ce nouveau carrefour, en supprimant la circulation venant de la rue Alfred Defuisseaux, reportera tout le trafic sur le nouveau carrefour à 4 axes au lieu de 3 actuellement. Le problème se posera aussi au niveau de la circulation des bus et des gros véhicules dont le passage risque d'être difficile au vu du contournement qu'ils vont devoir effectuer pour tourner dans une rue déjà étroite.

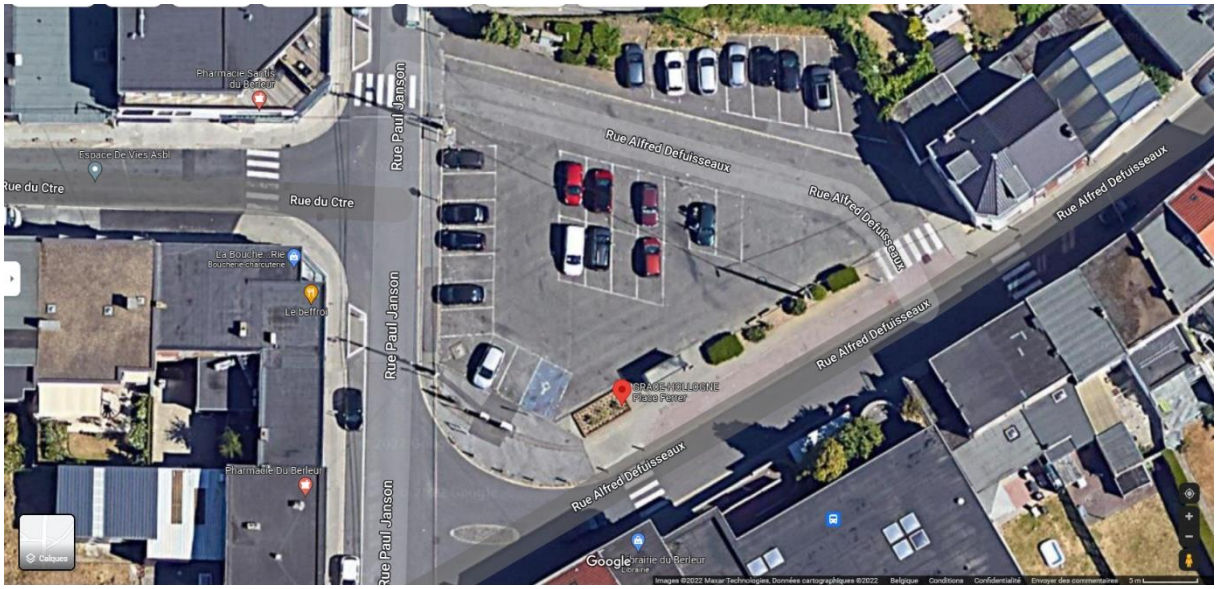

- Cette problématique a-t-elle été prise en compte et qu'est-il proposé pour y répondre ?

- *Transports en commun* :
  - Est-il possible que la ligne de bus 81 passe systématiquement par la place du Pérou avant de se rendre à Crotteux qui est un quartier très peu desservi ?
    →Retour des personnes présentes : le temps de parcours de tous les navetteurs serait allongé, cela augmenterait le trafic au niveau de la place du Pérou et de ses alentours.
  - Bierset et Horion-Hozémont sont très peu desservis par les transports en commun, en semaine il est déjà très difficile de s'y rendre, mais le week-end c'est presqu'impossible.

- *Rue Ernest Solvay* :
  - Cette rue a été mise à sens unique, dans le sens de la descente à l'heure actuelle. Avant elle l'était dans le sens de la montée.
  - Il semble plus pertinent et moins dangereux de la mettre dans le sens de la montée (1er test), car dans la descente, en arrivant dans le bas, la priorité de droite n'est pas respectée.

- *Rue Paul Janson* :
  - Pour aller vers la place du Pérou, des chicanes ont été installées afin de réduire la vitesse, mais il y aurait un problème au niveau d'une chicane (au niveau de l'ancien Funérarium). Celle-ci serait placée trop près d'une place de parking trop longue, ce qui réduit la visibilité, rend le parking à cette place difficile et constitue un danger.

- *Nuisances sonores :*
  - Au niveau de la place du Pérou et de la place Ferrer, il y a un passage très fréquent de véhicules à 2 roues avec de gros moteurs (en groupe d'une dizaine). C'est un constat généralisé à Grâce-Hollogne.
  - Au vu du bruit et des nuisances provoqués par ces passages fréquents, la question des moteurs réglementaires se pose.
  - Est-il possible de prévenir l'agent de quartier et/ou la police de manière générale ? Des pistes de solutions préventives pourraient peut-être être apportées (prévention, contrôle du moteur, radar de bruit (Décibel), …) ?

- *Rues scolaires :*
  - Des barrières ont été placées mais le projet est-il encore d'actualité ? Que donne les résultats du test ? Qu'en est-il des agents de proximité ?
  - Retour : la phase test de la rue scolaire s'est révélée être une réussite. Les retours, de manière générale et globale, sont positifs, même s'il subsistera toujours des personnes mécontentes à titre individuel. Son règlement a donc été voté et approuvé par le Conseil communal et des barrières fixes ont été implantées. Voici les objectifs visés et les bénéfices apportés :
    - ✓ Sécurise vraiment la rue, c'est plus sain pour les enfants et cela les met moins en danger ;
    - ✓ Apprentissage de la structuration spatiale ;
    - ✓ Prise de responsabilité et d'autonomie ;
    - ✓ Amélioration de la santé physique et mentale (prendre l'air, se dépenser, bouger) ;
    - ✓ Diminution de la pollution olfactive et sonore ;
    - ✓ Echanges et tissages de liens entre les parents et les enfants, …
  - Malheureusement le bon fonctionnement de cette rue scolaire est tributaire des effectifs humains. En effet, pour que ce projet fonctionne, il a besoin de personnes volontaires qui assurent la sécurité et permettent l'ouverture et la fermeture des barrières. A cet effet, des surveillants habilités ont été engagés, mais ils sont trop peu nombreux.

- *Quartier Ernest Malvoz :*
  - Les poteaux en fer qui étaient situés de part et d'autre du casse-vitesse (afin d'empêcher de rouler sur le trottoir et sur le casse-vitesse) sont cassés. Les voitures roulent donc à cheval sur le trottoir et sur le casse-vitesse. C'est un réel danger pour les piétons. Est-il possible d'en remettre ?

- *Mobilité douce :*
  - Un accompagnement des cyclistes ne pourrait-il pas être envisagé ? En effet ceux-ci constituent souvent un danger et ne semblent pas connaître et/ou respecter les réglementations en vigueur (formation Code de la route, panneaux, protections, équipements, …) – Une formation dans le cadre scolaire pourrait aussi être intéressante.
  - Rue de Loncin, des bandes orange ont été tracées sur la route pour les cyclistes. Est-ce une phase de test ? Le projet semble avoir été abandonné ou ne pas être concluant. En l'état actuel, il donne l'impression de ne pas être fini et est dangereux pour les cyclistes.

- *Rue Bois Malette :*
  - L'état de la chaussée et des trottoirs est épouvantable, cela fait des années que cette rue est réparée morceau par morceau (sparadraps) alors qu'elle s'affaisse et devient de plus en plus dangereuse.
  - Le Service ECPC se renseigne afin d'obtenir des informations sur ce qui est prévu au niveau de cette rue.

- *Site sportif du Corbeau :*
  - Celui-ci semble ne pas être assez connu par les habitants du quartier et des alentours, il est donc peu utilisé. Les citoyens n'ont pas connaissance des barbecues et de l'aire de pique-nique aménagés en 2019, ni de l'espace vert accessible librement. Ne pourrait-on pas en faire la publicité (site communal, Facebook, trimestriel, …) ?

- Lorsque la plaine de jeux sera installée, la fréquentation du lieu augmentera probablement et la publicité se fera d'elle-même via le « bouche à oreilles ».

- *Tourisme :*
  - Existe-t-il des balades et des itinéraires pour les sentiers existant sur la commune ? Est-il possible de réhabiliter ceux qui sont laissés à l'abandon et de communiquer les cartes et balades existantes ?
    - Exemple : le sentier rue Vert Vinâve (où il y a des dépôts clandestins), il y a un accès à un ancien sentier qui permettait de remonter à Grâce. Il n'y a plus de panneau qui l'indique et il semble ne plus être entretenu.
  - Dans le même sens, un présentoir avec un point info tourisme à Grâce-Hollogne a été installé au sein de l'Hôtel Park-Inn de l'aéroport. Les citoyens n'en sont pas informés et ce service n'a pas été mis en place pour cibler la population de Grâce-Hollogne.
  - Serait-il possible de promouvoir le tourisme de la commune auprès des citoyens ? Par exemple en installant des présentoirs dans divers lieux stratégiques et fréquentés (ex : les ASBL, Berlurons,…) ?

- *Trimestriel communal :*
  - Est-il possible d'informer les citoyens via le magazine communal que toutes les éditions de celui-ci sont téléchargeables sur le site internet de la commune ?
  - Certains citoyens ne savent pas que le site communal a été renouvelé et mis à jour. Ceux qui l'ont constaté sont satisfaits.

4.a. ***Retours des points mobilité abordés lors de la consultation citoyenne du 5 février***

- *Stationnement :*
  - *Rue Grétry – rue du Centre* : problèmes tant en descendant qu'en montant. Les voitures se croisent, les véhicules garés dans la descente empêchent la circulation. Les emplacements de stationnement ont été modifiés et cela pose souci.
    - ✓ En cours d'analyse.
    - ✓ La rue Gretry est déjà très étroite et les véhicules stationnés des deux côtés rendent impossible le passage de deux véhicules en même temps.

  - *Rue Zénobe Gramme* : proposition des citoyens d'installer un stationnement alternatif (1-15/16-31.
    - ✓ On supprime un peu partout le principe d'alternance car il engendre trop de problèmes lors du changement de côté.
  - *Mobilité des vélos* : est-il possible de mettre des panneaux « Excepté vélos » dans certaines rues à sens unique ? En effet, plusieurs rues à sens unique sur la commune permettraient le passage des vélos sans entraver la sécurité de ceux-ci (ex : rue Jean Volders - rue du Corbeau).
    - ✓ En principe, tous les sens uniques de la commune où un « SUL » (sens unique limité qui permet donc aux cyclistes d'y circuler dans le sens inverse de la circulation) était techniquement et règlementairement possible ont été adaptés. Certaines rues, dont la rue Jean Volders, ne sont pas dans les conditions pour être mises en SUL (trop étroites). La rue du Corbeau est à double sens.

  - *Site du Corbeau : (réponse déjà communiquée) :*

- ✓ Les ralentisseurs qui ont été placés sont conformes aux dispositions de l'Arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de la signalisation routière, article 12.1bis (Signal F4a : commencement d'une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h - Signal F4b : fin d'une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h).
- ✓ Placement récent de pots de fleurs en béton dans la rue Jef Ulburghs et de chicanes à d'autres endroits du lotissement du Corbeau qui ont pour but de faire ralentir la circulation.

4.b. ***Retours des Inspecteurs de la Zone de police :***

- *Place du Centre :* un camion remorque se stationne dans une zone résidentielle, comment faire respecter cette zone et empêcher que ce camion se gare là ?
  - ✓ Le camion en question est garé sur une place spéciale qui lui donne le droit d'y être, il n'y a pas d'infraction lorsque celui-ci s'y stationne. Cette place a été créée à cette fin. Le camion a le droit d'y rester au maximum 8h d'affilée.
- *Police :* Certains citoyens ont connaissance d'un agent de quartier dont ils sont satisfaits. D'autres, notamment Place Ferrer, ne le connaissent pas du tout. Les citoyens signalent que la police de quartier est présente mais pas aux heures idéales, c'est-à-dire aux heures de pointe. Ne faudrait-il pas un cahier des charges à l'intention des agents ? Des personnes se garent sur les trottoirs, ce qui ne permet pas une bonne utilisation de ceux-ci pour les usagers faibles. C'est dangereux et non sécurisant. Est-il possible de verbaliser plus ?
  - ✓ Les agents se situent et basent leur travail sur le côté préventif et le dialogue avec les citoyens afin de remplir leur mission d'agent de proximité ;
  - ✓ La répression est laissée à l'agent sanctionnateur de la commune ainsi qu'aux patrouilles routières (cellule spéciale qui sanctionne les stationnements illégaux) ;
  - ✓ Ils sont conscients de la problématique des stationnements sur les trottoirs mais relèvent également des difficultés croissantes en termes de mobilité (les mœurs ont en effet évolué en raison de l'augmentation du nombre de voitures par ménage). Ils sont donc obligés, au regard du manque de moyens humains et matériels (peu d'agents et une seule voiture de patrouille pour toute la zone – la nuit une seule équipe prévue pour toute la zone Awans-Grâce-Hollogne), de fixer des priorités et d'agir selon celles-ci (urgences, accidents, violence,…). Les stationnements sont sanctionnés lorsqu'ils entravent la bonne circulation sur la voirie et/ou lorsqu'ils sont dangereux pour les piétons (ne laissant plus aucun passage possible entre la rue et les habitations et obligeant les piétons à marcher sur la voirie). S'ils ne sont pas réellement gênants : avertissements et prévention ;
  - ✓ En dehors des heures de bureau, les citoyens voulant joindre la police peuvent contacter le 101 ;
  - ✓ Les agents ont rencontré les gérants de la salle l'Escale afin de gérer ensemble le problème de stationnement lors des manifestations (fêtes, réceptions, cours de danse et autres cours collectifs). Ceux-ci sont très ouverts et compréhensifs, ils communiquent avec les personnes qui se rendent dans leur salle sur les possibilités de parking et précisent les endroits interdits. Un projet de parking est en cours au niveau de l'allée qui longe l'arrière de la salle.
- Pour pallier au manque de moyens humains, un citoyen propose d'engager des « personnes de proximité », en plus des agents de quartier, qui pourraient entreprendre un travail de proximité avec les habitants, en assurant une présence plus régulière au sein de la vie des quartiers, instaurant un meilleur sentiment de sécurité et de prise en compte des besoins.

- ✓ Pour la Police, insérer un nouvel intervenant avec une casquette différente serait contreproductif (cette personne ne pourrait pas intervenir de la même manière que les forces de police et ne disposerait pas des compétences légales). Cependant ils sont en accord sur le fait qu'ils ne sont pas assez nombreux.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :

Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14